

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT  
ILLE ET VILAINE**

**COMMUNE DE  
LA SELLE-EN-LUITRÉ**

**Nombre de Conseillers :**

En exercice	13
Présents	8
Votants	13

**Date de la convocation :**

11 octobre 2022

**Date d'affichage**

11 octobre 2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-deux, le 18 octobre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **M. Denis CHOPIN**, maire.

**Etai<sup>ent</sup> présents :** Denis CHOPIN, Maire, Franck BRYON, Florence GELOIN, Denis TALIGOT, Loïc CARRE, Adjoint, Guillaume LALOE, Maëlig LE DU, Christèle HARDY, Conseillers.

**Etait absent excusé :** David GILBERT a donné son pouvoir à Denis CHOPIN, NATHALIE BRILLARD a donné son pouvoir à Florence GELOIN, Isabelle JEHAN a donné son pouvoir à Loïc CARRE, Catherine DOMAGNE a donné son pouvoir à Franck BRYON, Pierrick BARON a donné son pouvoir à Denis TALIGOT

**Secrétaire de séance :** Florence GELOIN

---

OBJET DE LA DELIBERATION N°84/2022 : **SUBVENTION PROJET CIRQUE RPI LUDOSEL**

Dans le cadre pédagogique, tous les enfants du RPI vont participer à un projet cirque.

Ce projet se déroulera sur deux semaines (4 classes la première semaine, 4 classes la deuxième semaine)

1. Première semaine : du lundi 21 novembre au vendredi 25 novembre (classes de CE2 et de CM1 de Dompierre-du-Chemin et classes de PS et de MS de Luitré) ;
2. Deuxième semaine : du lundi 28 novembre au vendredi 2 décembre (classes de CP et de CE1 de La Selle-en-Luitré et classes de GS et de CM2 de Luitré).

Chaque semaine s'articulera de la façon suivante :

- Les lundi, mardi, jeudi et vendredi, les enfants participeront à différents ateliers (jonglerie, acrobatie, numéro de clown) sous le chapiteau du cirque Métropole ;
- Le vendredi soir, à 18h30, un spectacle sera présenté sous chapiteau incluant des numéros des enfants et des numéros de professionnels du cirque.

Ce projet, outre l'ouverture culturelle qui sera apportée aux enfants, permettra également de développer des compétences physiques et sportives.

D'autre part, en marge de ce projet, des activités seront développées dans d'autres disciplines (français, mathématiques, histoire, géographie...).

Le coût par élève de ce projet est de 77 €.

Le RPI LUDOSEL sollicite de votre part une participation financière de 27 € pour les **20 élèves** domiciliés dans la commune de La Selle-en-Luitré, soit **540.00 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **APPROUVE** la participation financière auprès du RPI LUDOSEL dans le cadre d'un projet Cirque en fin d'année 2022, à hauteur de 27 € par élève de la commune de La Selle-en-Luitré (20 élèves), **pour un montant total de 540.00 €** ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Envoyé en préfecture le 24/10/2022

Reçu en préfecture le 24/10/2022

Affiché le

24 OCT. 2022

ID : 035-213503246-20221018-84\_2022-DE

Pour extrait conforme au registre,  
Le Maire, Denis CHOPIN



Florence GELOIN  
Secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Florence Geloin', written over a horizontal line.